



Pour diffusion immédiate

MARCHÉ GOODFOOD EXERCE SON DROIT DE REMBOURSEMENT EN ACTIONS ORDINAIRES RELATIVEMENT AUX DÉBENTURES DE 2025

Montréal et Toronto, le 17 mars 2025 – Goodfood Market Corp. (« **Marché Goodfood** » ou la « **Société** ») (TSX : FOOD), un chef de file canadien en matière de solutions de repas en ligne, a annoncé aujourd’hui son intention de rembourser le montant de 6,232 \$ millions en capital des débentures convertibles non garanties subordonnées à 5,75 % en circulation (les « **débentures** ») qui viennent à échéance et sont payables le 31 mars 2025 (la « **date d’échéance** ») par l’exercice de son option de remettre des actions ordinaires aux porteurs des débentures.

« Afin de maintenir une flexibilité maximale, nous avons choisi de rembourser le solde restant de ces débentures en actions plutôt qu’en liquidités. Après discussions et approbation de notre conseil d’administration, nous estimons que cela représente non seulement une bonne gouvernance d’entreprise pour préserver une trésorerie et un bilan solides dans l’environnement macroéconomique actuel, mais cela permet également à Goodfood d’exécuter son plan stratégique et d’allouer de nouveaux capitaux à des acquisitions potentielles et à d’autres initiatives créatrices de valeur. Ces derniers mois, nous avons constitué un solide pipeline d’opportunités d’acquisition potentielles qui, selon nous, créeront une valeur significative à long terme pour l’ensemble de nos parties prenantes, et nous voulons nous assurer d’être bien positionnés pour saisir ces opportunités génératrices de valeur », a déclaré Jonathan Ferrari, chef de la direction de Marché Goodfood.

Les débentures ont été initialement émises par Marché Goodfood en février 2020. À la date d’échéance, un montant total d’environ 179 170 \$ CA en intérêts courus et impayés à l’égard des débentures sera payé en espèces. Sous réserve de certaines conditions, y compris l’obtention de toutes les approbations réglementaires requises, Marché Goodfood a la flexibilité de s’acquitter de son obligation de rembourser la totalité ou une partie du capital et des intérêts à l’égard des débentures par la remise d’actions ordinaires (évaluées à 95 % du prix moyen pondéré en fonction du volume (« **VWAP** ») des actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours se terminant 5 jours de bourse avant la date d’échéance) au lieu d’un montant en espèces (le « **droit de remboursement en actions ordinaires** »). Marché Goodfood a avisé par écrit les porteurs de débentures qu’elle exerce le droit de remboursement en actions ordinaires à l’égard de 100 % du capital impayé des débentures, ce qui représente un montant total de 6,232 M\$ CA.

La Société confirmera le nombre d’actions ordinaires devant être émises dans le cadre du remboursement cinq (5) jours de bourse avant la date d’échéance.

L'exercice du droit de remboursement en actions ordinaires est assujéti à certaines conditions, notamment l'approbation de la TSX.

À propos de Marché Goodfood

Marché Goodfood (TSX : FOOD) est la marque canadienne native du numérique de solutions de repas, qui propose des repas frais et des compléments qui permettent aux clients de tout le pays de savourer facilement des repas délicieux à la maison de façon durable. Marché Goodfood crée un lien entre les fermes et les fournisseurs partenaires directement aux cuisines des clients, réduisant ainsi le gaspillage alimentaire et les frais généraux de vente au détail. Basée à Montréal, au Québec, avec des installations de production au Québec et en Alberta, Marché Goodfood construit la marque alimentaire la plus appréciée des milléniaux au Canada.

Pour de plus amples renseignements:

Investisseurs et médias

Roslane Aouameur
Chef de la direction financière
IR@makegoodfood.ca

Jennifer Stahlke
Chef de la direction clientèle
media@makegoodfood.ca

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué de presse comporte des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada, y compris entre autres des informations sur nos objectifs et les stratégies que nous mettons en œuvre pour les réaliser, de même que des renseignements quant à nos croyances, nos plans, nos attentes, nos perspectives, nos hypothèses, nos estimations, et nos intentions, y compris, mais sans s'y limiter, les énoncés compris à la rubrique « Perspectives financières » du rapport de gestion. Les énoncés prospectifs établis par la Société dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les possibilités de croissance des ventes de prêts-à-cuisiner auprès des ménages canadiens, l'accroissement de la fréquence des commandes, le lancement prochain de la personnalisation à même les recettes de prêts-à-cuisiner de la Société, les initiatives de la Société en matière de durabilité, les avenues de croissance futures, y compris les acquisitions, et les coûts futurs des aliments. On reconnaît les déclarations prospectives à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « envisager », « prévoir », « croire » ou « poursuivre », ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel, la formulation négative de ces mots et expressions, y compris des références à des hypothèses, bien que ce ne soit pas toutes les déclarations prospectives qui englobent ces mots et expressions. Les déclarations prospectives ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la Société, ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques qu'elle court à un moment donné dans le contexte des tendances passées, de la conjoncture actuelle et d'événements futurs possibles; par conséquent, le lecteur est avisé que cette information pourrait ne pas se prêter à d'autres fins.

Les déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et elles peuvent comporter un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont indépendants de notre volonté et qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont présentés dans de telles déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les facteurs de risque suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société pour la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024 disponible sur le site de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et dans la section « Événements et présentations » de notre site Web www.makegoodfood.ca/fr/investisseurs: des antécédents en matière de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs, l'industrie alimentaire, y compris l'inflation actuelle dans le secteur, la dette et l'incidence de celle-ci sur la situation financière, les besoins futurs en capitaux, les inquiétudes suscitées quant au contrôle de la qualité et à la santé, la conformité réglementaire, la réglementation de l'industrie, les questions de santé publique, les rappels de produits, une atteinte à la réputation de Goodfood, les médias sociaux, les perturbations dans le transport, l'entreposage et la livraison de denrées périssables, la responsabilité associée aux produits, les activités syndicales, les tendances en matière de regroupement, la possession et la protection de la propriété intellectuelle, l'évolution du secteur d'activité, la dépendance à l'égard de la direction, les centres de distribution et les réseaux de logistique, les facteurs pouvant avoir un impact sur l'atteinte des cibles de croissance, la conjoncture économique générale et les niveaux de revenu disponible, la concurrence, la disponibilité et la qualité des matières premières, la réglementation en matière d'environnement et de santé et sécurité des membres du personnel, les interruptions

et les failles en matière de sécurité en ligne, la fiabilité des centres de données, la conformité aux modalités de licences de logiciels ouverts, le risque d'exploitation et le risque assuré, la gestion de la croissance, le nombre restreint et la gamme de produits, les conflits d'intérêts, les litiges, les coûts et la disponibilité des aliments, les sinistres catastrophiques, les risques associés aux paiements des clients et des tierces parties, le fait que la Société soit accusée de violation des droits de propriété intellectuelle d'autrui, le changement climatique et les risques liés à l'environnement, l'échec d'obtenir notre certification B Corp ou le retrait de notre certification B Corp, ainsi que l'incapacité à maintenir des normes élevées en matière de responsabilité sociale pourraient entacher notre réputation et avoir des effets défavorables sur nos activités, et les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). Cette liste de risques susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société n'est pas exhaustive. D'autres risques que la Société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge pas importants pourraient aussi faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Bien que les déclarations prospectives contenues dans les présentes soient fondées sur des hypothèses que nous considérons comme étant raisonnables, les lecteurs sont priés de ne pas s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent être différents de ces déclarations. Lors de la préparation des déclarations prospectives, certaines hypothèses ont été posées concernant la disponibilité des sources de financement, le rendement de l'entreprise, la conjoncture et la demande des clients. Par conséquent, toutes les déclarations prospectives contenues dans les présentes sont visées par les mises en garde qui précèdent et rien ne garantit que les résultats ou les événements prévus se réaliseront ou, même s'ils sont essentiellement réalisés, qu'ils auront les conséquences et les effets prévus sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Sauf indication contraire, ou si le contexte ne l'exige autrement, les déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date où elles sont faites, et nous déclinons toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser pour tenir compte de nouveaux renseignements, des événements futurs ou autrement, sauf si la loi nous y oblige.